

Centre de bénévolat et moisson Laval

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024



Centre de bénévolat et moisson Laval

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Centre de bénévolat et moisson Laval

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de bénévolat et moisson Laval (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, à l'actif aux 31 mars 2024 et 2023 et à l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les informations indiquées à la note 4 ne sont pas auditées et sont exclues de la portée de notre rapport.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 20 juin 2024

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109240

Centre de bénévolat et moisson Laval

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

3

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Subventions municipales (relevé A)	426 131	367 588
Subventions provinciales (relevé B)	1 279 715	1 103 499
Dons - corporations et particuliers (relevé C)	769 204	627 637
Dons - fondations (relevé D)	90 000	92 000
Subvention fédérale - Banques alimentaires du Québec	35 230	52 773
Autres produits (relevé E)	66 040	59 773
	2 666 320	2 303 270
Charges		
Salaires et charges sociales	1 420 507	1 305 482
Activités	408 810	389 715
Entretien et réparations	171 483	138 884
Chauffage et énergie	57 763	43 468
Frais informatiques	48 900	22 258
Assurances	32 506	30 401
Impression et fournitures de bureau	31 064	26 689
Télécommunications	25 952	24 299
Promotion et représentation	20 167	19 165
Honoraires professionnels	19 590	46 135
Frais de déplacement et transport des bénévoles	16 248	15 140
Frais de formation	14 844	5 245
Réunions et activités sociales	13 208	10 110
Abonnements, cotisations et documentation	5 438	6 842
Intérêts et frais bancaires	3 956	3 183
Amortissement des immobilisations corporelles	96 205	122 813
	2 386 641	2 209 829
Excédent des produits sur les charges	279 679	93 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Éléments n'affectant pas les résultats (note 4)

Centre de bénévolat et moisson Laval

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2024

4

	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non affectés	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	953 032	280 899	1 099 189	2 333 120	2 239 679
Excédent des produits sur les charges	(68 422)	-	348 101	279 679	93 441
Acquisition d'immobilisations corporelles	(65 557)	-	65 557	-	-
Solde à la fin	819 053	280 899	1 512 847	2 612 799	2 333 120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de bénévolat et moisson Laval

Bilan


Au 31 mars 2024

5

	2024	2023
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	1 249 687	852 690
Débiteurs (note 5)	16 834	110 384
Subventions à recevoir (note 6)	141 782	7 020
Frais payés d'avance	34 068	38 416
	1 442 371	1 008 510
Encaisse en fidéicommiss (note 7)	76 669	141 055
Fonds communs de placement, à la juste valeur	473 460	453 073
Immobilisations corporelles (note 8)	967 141	1 061 500
	2 959 641	2 664 138
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	119 717	79 127
Subventions et dons reportés (note 10)	2 368	2 368
	122 085	81 495
Dépôts en fidéicommiss (note 7)	76 669	141 055
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 11)	148 088	108 468
	346 842	331 018
Actifs nets		
Investis en immobilisations	819 053	953 032
Affectations d'origine interne (note 13)	280 899	280 899
Non affectés	1 512 847	1 099 189
	2 612 799	2 333 120
	2 959 641	2 664 138

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Centre de bénévolat et moisson Laval

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

6

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	279 679	93 441
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(8 480)	25 849
Amortissement de l'apport reporté	(27 783)	(39 161)
Amortissement des immobilisations corporelles	96 205	122 813
	339 621	202 942
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	3 726	(64 854)
	343 347	138 088
Activité de financement		
Augmentation de l'apport reporté	67 403	-
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(11 907)	(10 902)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 846)	(13 706)
	(13 753)	(24 608)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	396 997	113 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	852 690	739 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 249 687	852 690

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et objectifs de l'organisme

Le Centre de bénévolat et moisson Laval, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour mandat de :

- promouvoir l'entraide sociale dans les différents champs de l'activité humaine et offrir un service de banque alimentaire en récupérant et redistribuant gratuitement les denrées alimentaires sur le territoire de Laval;
- administrer et coordonner le programme des travaux compensatoires pour le compte du ministère de la Justice.

2. Changement de méthode comptable

L'organisme utilisait la comptabilité par fonds jusqu'au 31 mars 2023. Pour l'exercice 2024, à des fins de simplification des états financiers et pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers, la direction a décidé d'abolir la présentation de la comptabilité par fonds. Cette modification de méthode comptable n'a eu aucun impact sur les données financières.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de revenus selon la même méthode d'amortissement et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les produits de transport sont comptabilisés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits de distributions de fonds communs sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Apports sous forme de dons

Les dons sont enregistrés au moment où ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont constatés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait eu à se procurer autrement ces services dans le cours normal de ses activités.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	5 %
Enseigne	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier et équipement	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

3. Méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

4. Éléments n'affectant pas les résultats

	2024	2023
	\$	\$
Dons de produits alimentaires redistribués	33 296 047	28 781 540
Services reçus à titre bénévole	518 820	465 674

L'organisme reçoit des dons sous forme de produits alimentaires. Étant donné que ces apports n'auraient pas pu être achetés autrement par l'organisme, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. La juste valeur de ces dons, basée sur l'évaluation établie par Les Banques alimentaires du Québec qui estime la juste valeur à 13,10 \$/kg (11,89 \$/kg en 2023), est fournie à titre d'information seulement.

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à exercer ses diverses activités. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers. Une valeur de ces services, basée sur un taux de 15,25 \$/h (15,25 \$/h en 2023) établi selon la Loi sur le salaire minimum qui régit le salaire minimum au Québec, est fournie à titre d'information seulement.

5. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Contribution à recevoir - ministère de la Justice	-	95 840
Dons à recevoir	973	352
Taxes de vente à recevoir	15 861	14 192
	16 834	110 384

6. Subventions à recevoir

	2024	2023
	\$	\$
Subvention à recevoir - Emploi-Québec	8 933	7 020
Subvention à recevoir - Banques alimentaires du Québec	132 849	-
	141 782	7 020

7. Fonds en fidéicommis et dépôts

Les montants représentent des avances versées à l'organisme par la ville de Laval pour des débours futurs.

Les fonds détenus en fidéicommis par l'organisme pour le compte de la Ville sont conservés séparément des éléments d'actif de l'organisme.

8. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	222 620	-	222 620	222 620
Bâtiment	1 521 305	975 763	545 542	574 254
Enseigne	8 755	4 885	3 870	4 838
Équipement informatique	95 802	83 859	11 943	14 424
Matériel roulant	322 174	230 299	91 875	131 250
Mobilier et équipement	496 705	405 414	91 291	114 114
	2 667 361	1 700 220	967 141	1 061 500

9. Crédoiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	39 813	12 247
Salaires et vacances à payer	79 904	66 880
	119 717	79 127

10. Subventions et dons reportés

Les subventions et dons reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges afférentes à des projets précis. Les montants en cause sont présentés à court terme étant donné qu'ils seront engagés au cours du prochain exercice.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	2 368	40 274
Montants constatés aux résultats	-	(37 906)
Solde à la fin	2 368	2 368

Les apports reçus proviennent de l'organisme suivant :

Agence de la santé et des services sociaux de Laval		
Transport bénévole aux personnes vivant avec une		
déficience visuelle	2 368	2 368

11. Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles

L'apport reporté présenté au bilan comprend la fraction non amortie d'un apport reçu pour le réaménagement de la banque alimentaire, dont les travaux ont été effectués en 2002, et pour l'acquisition d'un camion réfrigéré et d'un quai hydraulique au cours de l'exercice 2021. Enfin, l'organisme a encaissé une somme de 67 403 \$ afin d'effectuer éventuellement l'acquisition d'un chariot élévateur. Ces apports sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils sont rattachés.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	108 468	147 629
Augmentation de l'apport	67 403	-
Amortissement de l'apport	(27 783)	(39 161)
Solde à la fin	148 088	108 468

12. Programme des travaux compensatoires

Tous les produits et les charges de l'organisme sont utilisés dans le cadre de l'entraide sociale et la banque alimentaire, sauf ceux indiqués ci-dessous qui sont relatifs au programme des travaux compensatoires :

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Subvention provinciale - ministère de la Justice	383 359	383 359
Charges		
Salaires et charges sociales	(168 932)	(170 495)
Impression et fournitures de bureau	(9 365)	(8 213)
Honoraires professionnels	(6 449)	(6 610)
Télécommunications	(6 119)	(6 552)
Frais de formation	(3 908)	-
Frais de déplacement et transport de bénévoles	(1 477)	(709)
Frais bancaires	(957)	(648)
Consultants en informatique	(779)	(1 331)
Autres charges - honoraires d'administration interne	(100 000)	(100 000)
Excédent des produits sur les charges	85 373	88 801

13. Affectations d'origine interne

Un fonds de réserve a été constitué par le conseil d'administration de l'organisme pour soutenir un projet d'agrandissement de l'entrepôt. L'organisme ne peut utiliser ces sommes grevées d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

14. Engagements

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location-exploitation sur de l'équipement informatique totalisent 27 589 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	5 912
2026	5 912
2027	5 912
2028	5 912
2029	3 941

15. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'organisme est principalement exposé au risque de prix en raison de ses fonds communs de placement.

16. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Centre de bénévolat et moisson Laval

Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

15

	2024	2023
	\$	\$
Relevé A - Subventions municipales		
Centraide	231 574	207 787
Ville de Laval - Fonds Place-du-Souvenir	103 102	81 301
Ville de Laval	66 455	61 000
Ministère des Affaires municipales - Support à l'action bénévole	25 000	17 500
	426 131	367 588

Relevé B - Subventions provinciales

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval	492 706	438 103
Ministère de la Justice	383 359	383 359
Banques alimentaires du Québec	378 232	251 341
Emploi-Québec	25 418	30 696
	1 279 715	1 103 499

Relevé C - Dons - corporations et particuliers

Corporations et particuliers	692 459	559 921
Corporations et particuliers - Projet petits déjeuners	76 745	67 716
	769 204	627 637

Relevé D - Dons - fondations

Fondation Marcelle et Jean Coutu - Projet petits déjeuners	50 000	55 000
Fondation J.A. DeSève	20 000	15 000
Fondation Marcelle et Jean Coutu - Campagne de paniers de Noël	20 000	22 000
	90 000	92 000

Centre de bénévolat et moisson Laval

Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

16

	2024	2023
	\$	\$
Relevé E - Autres produits		
Distributions de fonds communs de placement	14 848	11 200
Variation de la juste valeur des placements	8 480	(25 849)
Transport	7 929	8 360
Loyer	7 000	6 492
Honoraires de gestion - Ville de Laval	-	20 409
Amortissement de l'apport reporté	27 783	39 161
	66 040	59 773